

SOS LMS 2518

9h32

(1938 - 40)

V. D. 9432 : Remplacement des filiales
- automobiles par une filiale
unique (S.C.E.T.A.).

V. D. 5543 : Contrôle des services rou-
- tiers de remplacement par la TPLM

Société auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M.
(T.P.L.M.) - Représentation de la S.N.C.F.

| | | | | | |
|-----------------------------------|-----|------|----------|----|----------|
| M.M. BROCHU, PELLARIN, DARGEOU | | | | | |
| DARGNIES | (s) | C.D. | 10. 5.38 | 32 | VII |
| M.M. PESCHAUD, SEMARD | (s) | C.A. | 11. 5.38 | 49 | V |
| | | C.D. | 6.12.38 | 32 | XI c (b) |
| Lettre de la S.N.C.F. à M. SEMARD | | | 5. 1.39 | | |
| M. LIAUD (M. SEMARD) | | C.A. | 18. 1.39 | 55 | VII |
| M. SAUVAJOL (M. DARGEOU) | | C.D. | 24. 1.39 | 72 | C c (f) |
| M. TUJA (M. DARGNIES) | | C.D. | 28. 2.39 | 54 | IX |
| Lettre de M. PELLARIN | | | 1. 5.39 | | |
| Réponse de la S.N.C.F. | | | 2. 5.39 | | |
| M. GIRETTE (M. PELLARIN) | | C.D. | 2. 5.39 | 48 | XIII h |
| M. WINBERG (M. LIAUD) | | C.D. | 27. 6.39 | 25 | VI a |
| | | C.A. | 5. 7.39 | | |
| Lettre S.N.C.F. à T.P.L.M. | | | 5. 7.39 | | |
| M. GIRETTE (M. PELLARIN) | | | 5. 7.39 | | |
| M. BADINOT (M. WINBERG) | | C.D. | 9. 1.40 | 39 | VII |
| M. BADINOT (M. GIRETTE) | | C.D. | 9. 1.40 | | VII bis |
| M. BADINOT (M. WINBERG°) | (s) | C.A. | 17. 1.40 | 13 | II bis |

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 17 janvier 1943

08. IIbis - Compte rendu de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 1er septembre 1939.

p. 13

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il a été distribué aux membres du Conseil un compte rendu des affaires qui ont été réglées en vertu de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil dans sa séance du 1er septembre 1939, et dont il reprend l'énumération :

D - Représentation dans les filiales.

Le Comité a désigné M. BADINOT, Administrateur, pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la Société Auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.), en remplacement de M. WINBERG, démissionnaire.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 9 janvier 1940

P.V. COURT

QUESTION VII ^{bis} - Représentation de la S.N.C.F.
au Conseil d'Administration de diverses Socié-
tés de transports.

Le Comité désigne :

M. BOURGEOIS, nommé Chef de la Division Centrale de
la Coordination au Service Commercial, en remplacement de
M. GIRETTE, pour représenter la S.N.C.F. au lieu et place
de ce dernier dans les Conseils d'Administration :

- de la Société auxiliaire des Transports du Réseau
P.L.M. (T.P.L.M.)

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 9 janvier 1940

P.V. COURT

QUESTION VII - Représentation de la ▲.
S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la
Société Auxiliaire des Transports du Réseau
P.L.M. (T.P.L.M.). -

Le Comité désigne M. BADINOT, Administrateur de la S.N.C.F., pour représenter cette dernière au Conseil d'Administration de la Société Auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.), en remplacement de M. WINBERG, Administrateur démissionnaire de la S.N.C.F.

STENO p. 39

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit de remplacer M. WINBERG démissionnaire. Je vous propose de désigner M. BADINOT.
La proposition est adoptée.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 9 janvier 1940

VII - Représentation de la S.N.C.F. au Conseil
d'Administration de la Société Auxiliaire
des Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.)

COMITÉ DE DIRECTION

jd du 9 Janvier 1940-193

(Question N° VII)

Société Nationale
des
Chemins de fer français

Secrétariat Général

Participations financières

Représentation de la S.N.C.F.
au Conseil d'Administration de
la Société Auxiliaire des
Transports du Réseau P.L.M.
(T.P.L.M.)

Le 29 décembre 1939

NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

M. WINBERG, Administrateur démissionnaire de la S.N.C.F.,
avait été désigné pour occuper le siège d'Administrateur
attribué à la Société Nationale au Conseil d'Administration
de la Société "T.P.L.M."

Conformément aux règles adoptées par le Conseil d'Admi-
nistration en la matière, les fonctions occupées par M.WINBERG
au Conseil de la Société "T.P.L.M." ont pris fin du fait de sa
démission d'Administrateur de la S.N.C.F.

En vue de pourvoir à son remplacement dans cette Société,
il est proposé au Comité d'approuver la désignation de M. BADINOT,
Administrateur de la S.N.C.F., en qualité de représentant de la
Société Nationale au Conseil de la Société "T.P.L.M."

signé : FILIPPI

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D - 92251/17
 D - 92251/20
 D - 92251/19
 D - 92251/15

COPIE

Paris, le 5 juillet 1939

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 2 mai 1939, le Comité de Direction vous a désigné pour occuper, à dater du 1^{er} juillet 1939, le siège d'Administrateur précédemment attribué à M. Pellarin, démissionnaire, dans les Conseils d'Administration des Sociétés ci-après :

Société auxiliaire des transports de l'Est (S.A.T.E.),
 Société des Transports auxiliaires des Chemins de fer du
 Midi (S.T.A.M.),
 Société des transports auxiliaires de la Région du Nord
 (S.T.A.R.N.),
 Société auxiliaire des transports du R.L.M. (T.P.L.M.).

Pour vous permettre d'exercer vos fonctions d'Administrateur, la Société Nationale fait immatriculer à votre nom :

10 actions de la S.A.T.E., d'un nominal de 1.000 fr,
 10 actions de la S.T.A.M., d'un nominal de 1.000 fr,
 10 actions de la S.T.A.R.N., d'un nominal de 1.000 fr,
 10 actions de la T.P.L.M., d'un nominal de 1.000 fr, libérées
 d'un quart.

Ces actions seront affectées, selon la loi, à la garantie de votre gestion.

Toutes les sommes attribuées à ces actions (intérêts, dividendes et super-dividendes) comme tous jetons de présence, tantièmes et autres rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de ces quatre Sociétés, seront versées directement à la S.N.C.F. qui les portera en recettes dans ses propres écritures. Dans le cas où tout ou partie de ces sommes vous serait versé par les Sociétés, vous aurez à en effectuer le reversement dans les caisses de la S.N.C.F. Mais, à titre de remboursement des frais nécessités par vos fonctions d'Administrateur, la S.N.C.F. vous versera une allocation forfaitaire annuelle, payable en fin d'année.

.....

Monsieur GIRETTE, Ingénieur en Chef, Chef de la Division
 de la Coordination au Service Commercial,
 54, Boulevard Haussmann - PARIS

Dans l'exercice de vos fonctions d'Administrateur, vous voudrez bien vous tenir en liaison constante et directe avec la S.N.C.F. dont vous êtes le représentant au Conseil d'Administration des dites Sociétés. Chaque semestre, vous présenterez, par mon intermédiaire, un compte rendu de mandat au Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., en double exemplaire, ce compte rendu pouvant, sous réserve des observations spéciales que vous auriez à formuler, être établi d'accord entre les différents représentants de la Société Nationale dans les Conseils d'Administration dont vous êtes Membre.

De convention expresse, la S.N.C.F. déclare vous couvrir, vous ou vos héritiers, contre tous recours en responsabilité civile se rattachant à vos fonctions d'Administrateur, les responsabilités pénales restant seules à votre charge.

Enfin, vous vous obligez, vis-à-vis de la S.N.C.F., à remettre sans délai votre démission d'Administrateur de ces quatre Sociétés au cas où vous cesseriez vos fonctions au Chemin de fer ou si cette démission vous était demandée par la S.N.C.F.

Je vous prie, pour la bonne règle, de vouloir bien me donner votre accord sur la présente lettre dans les mêmes termes et me retourner, revêtues de votre signature, les pièces suivantes :

1° - quatre reconnaissances du droit de propriété de la S.N.C.F. sur les actions dont vous êtes titulaire comme Administrateur de la S.A.T.E., de la S.T.A.M., de la S.T.A.R.N. et de la T.P.L.M. ;

2° - quatre lettres de démission des fonctions d'Administrateur ;

3° - quatre bordereaux de transfert des actions déposées ;

Les pièces visées aux 2° et 3° seront datées ultérieurement par nos soins.

Votre dévoué Camarade,

Signé: LE BESNERAIS.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D - 92251/15

Paris, le 5 juillet 1939

COPIE

Monsieur le Président,

M. PELLARIN, représentant de la S.N.C.F. dans votre Conseil, a exprimé le désir de résilier ses fonctions d'Administrateur de la Société auxiliaire de transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.) à dater du 1^{er} juillet 1939.

Le Comité de Direction de la S.N.C.F. a proposé, pour le remplacer, M. GIRETTE, Ingénieur en Chef, Chef de la Division de la Coordination au Service Commercial de la S.N.C.F.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire approuver cette proposition par le Conseil d'Administration et, ultérieurement, par l'Assemblée Générale de vos actionnaires et m'aviser lorsque cette ratification sera intervenue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : GUINAND.

Monsieur PESCHAUD,
Président du Conseil d'Administration
de la Société Auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.)
20, Boulevard Diderot - PARIS

5 juillet 1939

QU. X - Questions diverses

Représentation de la S.N.C.F.

(s) p. 9

M. LE PRESIDENT rappelle qu'à la suite de la cessation des fonctions d'Administrateurs de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil avait désigné, à titre provisoire, M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer les représentations suivantes de la S.N.C.F. :

| | | |
|------------|---|---------------------------------------------------|
| M. JACQUET | (| Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat |
| |) | (SICE) |
| | (| |
| |) | Voies ferrées départementales du Midi (VFDM) |
| M. LIAUD | (| Société Auxiliaire de transports du réseau P.L.M. |
| |) | (TPLM) |
| | (| |
| |) | Société Hydro-électrique du Midi (SHEM) |

M.M. WINBERG & OURADOU ayant remplacé M.M. JARRIGION & SEMARD au Conseil d'Administration de la Société Nationale, le Comité de Direction propose les désignations suivantes, qui tiennent compte des désirs formulés par les intéressés :

1°) Désignation de M. WINBERG pour occuper au Conseil de la TPLM le siège détenu provisoirement par M. LIAUD.

.....

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

27 juin 1939

QU. VI - Questions diverses

Représentation de la
S.N.C.F.

P.V. COURT (b)

Le Comité approuve les propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration, dans sa prochaine séance.

(s) STENC p. 25 (a)

M. GRIMPRET - A la suite de la cessation des fonctions d'Administrateurs de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil d'Administration avait désigné, à titre provisoire M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer les représentations suivantes de la S.N.C.F. :

| | | |
|------------|---|---------------------------------------------------|
| M. JACQUET | { | Société immobilière des chemins de fer de l'Etat |
| | { | (SICE) |
| | { | Voies ferrées départementales du Midi (VFDM) |
| M. LIAUD | { | Société auxiliaire de transports du réseau P.L.M. |
| | { | (TFLM) |
| | { | Société Hydro-électrique du Midi (SHEM) |

M.M. WINBERG & GURADOU ayant remplacé M.M. JARRIGION & SEMARD au Conseil d'Administration de la Société Nationale, je vous propose, sous réserve de la ratification par le Conseil d'Administration, les désignations suivantes, qui tiennent compte des désirs formulés par les intéressés :

1°) Désignation de M. WINBERG pour occuper au Conseil de la TPLM le siège détenu provisoirement par M. LIAUD

.....

M. LE PRESIDENT - Personne n'ayant d'objection à présenter, ces propositions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

le 24 juin 1939

NOTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de la cessation des fonctions d'Administrateur de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 18 janvier 1939, a désigné, à titre provisoire, M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration des Sociétés ci-après :

Société immobilière des chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)
Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.)

M. JACQUET

Société auxiliaire de transports du réseau P.L.M. (T.P.L.M.)
Société Hydro-électrique du Midi (S.H.E.M.)

M. LIAUD

M.M. WINBERG & OURADOU ayant été nommés membres du Conseil d'administration de la S.N.C.F. en remplacement de M.M. JARRIGION et SEMARD, il est proposé au Conseil d'apporter les modifications suivantes à la représentation actuelle de la S.N.C.F. dans les Conseils d'administration des Sociétés filiales.

- 1°) Désignation de M. WINBERG pour occuper au Conseil de la T.P.L.M. le siège détenu provisoirement par M. LIAUD;
- 2°) Désignation de M. OURADOU pour occuper au Conseil de la Société de Crédit immobilier des chemins de fer de l'Est (S.C.F.E.) le siège attribué à la S.N.C.F. personne morale et détenu par M. JACQUET, depuis 1938;
- 3°) Maintien, à titre définitif de M. LIAUD au Conseil de la S.H.E.M.;
- 4°) Maintien, à titre définitif, de M. JACQUET au Conseil de la S.I.C.E. dans le siège attribué à la S.N.C.F. personne morale, et au Conseil des V.F.D.M.

Signé : ANTONINI.

2 mai 1939

T.P.L.M.

Représentation de la S.N.C.F.

P.V. COURT

Le Comité désigne M. GIRETTE, en remplacement de M. PELLARIN, pour représenter la Société Nationale :

- à partir du 1er juin 1939, aux Comités Fer-Route, Fer-Eau, Fer-Cabotage, Transports postaux du Conseil Supérieur des Transports;

- à partir du 1er juillet 1939, aux filiales automobiles: SATE, STAM, STARN, TPLM, STAPO.

(s) STENO p. 48

M. LE BESNERAIS

Je vous rappelle que M. PELLARIN représentait également la Société Nationale dans diverses filiales automobiles; il continuerait à la représenter jusqu'au 1er juillet, parce que les assemblées générales de ces Sociétés ont lieu au cours du mois de juin. A partir du 1er juillet, je vous propose de le remplacer dans ces filiales par M. GIRETTE.

M. LE PRESIDENT - Le Comité est d'accord.

2 mai 1939

COPIE

Mon Cher Camarade,

Par lettre du 1er mai, vous m'avez exprimé votre désir d'abandonner le service de la Coordination des Transports à partir du 1er juin et vos fonctions dans les Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles à partir du 1er juillet.

J'ai pris note de votre désir tout en regrettant que les circonstances ne vous permettent pas de nous continuer une collaboration qui a été si efficace et pour laquelle je désire vous transmettre encore tous les remerciements, tant de la Société Nationale que de son Directeur Général.

Croyez, mon Cher Camarade, à la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

Monsieur PELLARIN, Directeur Honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer Français, 1, rue Madame - PARIS (6ème) -

Le 1er mai 1939

COPIE

Monsieur le Directeur Général

Ainsi que je vous l'ai laissé entendre récemment, je serais désireux d'abandonner le Service de la Coordination des Transports (route, eau, cabotage) à partir du 1er juin prochain.

M. GIRETTE pourra, à mon avis, assurer très convenablement ce Service ensuite.

En ce qui concerne le Service des Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles, vous avez mes lettres de démission à votre disposition.

Toutefois, je crois qu'il y aurait intérêt à ce que je continue à m'en occuper jusqu'au 1er juillet, parce que la S.T.A.R.N., dont je suis Vice-Président, la S.A.T.E., dont je suis Président, et la T.P.L.M., dont je préside le Comité de Direction, ont leurs Assemblées Générales dans le courant de juin.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

Signé : PELLARIN.

C.D. 28 février 1939

QUESTION IX - Représentation de la
S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la
Société Auxiliaire de Transports du Réseau
P.L.M.

P.V. COURT

Le Comité désigne M. TUSA, Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Est, pour représenter la Société Nationale au sein du Conseil d'Administration de la Société Auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M., en remplacement de M. BANCHIES, admis à la retraite.

Steno p. 54

M. LE PRÉSIDENT.— Nous proposons de désigner, pour remplacer, comme représentant de la Société Nationale au Conseil d'Administration de la Société Auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M., M. BANCHIES, admis à la retraite, par M. TUSA, Chef du service de l'Exploitation de la Région Sud-Est.

Quelqu'un a-t-il des observations ? La proposition est adoptée.

Secrétariat Général

Participations Financières

20 février 1939

NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

Représentation de la S.N.C.F. au
Conseil d'Administration de la
Société Auxiliaire de Transports
du Réseau P.L.M.

M. DARGNIES, Ingénieur en chef adjoint de la Région Sud-Est, qui avait été désigné par le Comité de Direction dans sa séance du 10 mai 1938 pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la Société Auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M., a laissé vacant ce siège d'Administrateur à la suite de son départ en retraite.

Nous proposons de remplacer au Conseil de la dite Société M. DARGNIES par M. TUJA, Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Est.

Le Secrétaire Général adjoint,
ANTONINI.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 28 février 1939

IX - Représentation de la S.N.C.F. au Conseil
d'Administration de la Société Auxiliaire de
Transports du Réseau P.L.M.

comp

24 janvier 1939

QU. X - Questions diverses

c) Représentation de la S.N.C.F.
au sein du Conseil d'Adminis-
tration de certaines filiales.

Le Comité décidé :

- de désigner M. SAUVAGE, nommé Chef de la Division du Mouvement voyageurs au Service central du Mouvement, en remplacement de M. DARGEOU, pour occuper les sièges précédemment attribués à ce dernier au sein des Conseils d'Administration :

- de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE),
- de la Société des Transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (STAM),
- de la Société des Transports auxiliaires de la région Nord (STARN),
- de la Société auxiliaire des Transports P.L.M. (T.P.L.M.),
- de la Société des Transports auxiliaires du P.O. (STAPO).

- de désigner M. DARGEOU, nommé Chef du Service de l'Exploitation de la région de l'Est, en remplacement de M. GRANDJEAN, pour occuper le siège précédemment attribué à ce dernier au sein du Conseil d'Administration de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE).

Secrétariat Général

Participations Financières

NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

M. Dargeou, Chef de la Division du Mouvement Voyageurs au Service Central du Mouvement, qui avait été désigné par le Comité de Direction dans sa séance du 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration de :

La Sté auxiliaire des transports de l'Est (S.A.T.E.)
La Sté des Transports auxiliaires des Ch. de fer du Midi (STAM)
la Sté de transports auxiliaires de la Région Nord (STARN)
la Sté auxiliaire des transports du P.L.M. (TPLM)
et la Sté des transports auxiliaires du P.O. (STAPO)

est nommé, à la date du 1^{er} février 1939, chef du Service de l'Exploitation de la Région de l'Est, en remplacement de M. Grandjean, nommé Sous-Directeur à Strasbourg, lui-même désigné par le Comité de Direction du 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la S.A.T.E.

En raison des nouvelles fonctions de MM. Dargeou et Grandjean, il est proposé au Comité de modifier, comme suit, la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils de ces Sociétés:

M. Sauvagol, qui doit succéder à M. Dargeou dans le poste que celui-ci occupe au Service Central du Mouvement, serait désigné pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils de la S.A.T.E., de la S.T.A.M., de la S.T.A.R.N., de la T.P.L.M. et de la S.T.A.P.O.

M. Dargeou serait maintenu au Conseil de la S.A.T.E. pour occuper le siège qui avait été attribué à M. Grandjean.

signé: Antonini

Question VII - Questions diverses

M. LE PRESIDENT fait savoir au Conseil qu'il doit l'entretenir d'une question soulevée par la révocation de MM. SEMARD et JARRIGION de leurs fonctions d'Administrateurs de la S.N.C.F. Certains Sociétés dans lesquelles des Administrateurs représentaient la Société Nationale ont demandé que de nouveaux représentants soient désignés, au plus tôt; afin de leur permettre de tenir galablement les séances de leurs Conseils et leur Assemblée Générale. Comme, d'autre part, il semble difficile de désigner ces représentants à titre définitif tant que le Conseil d'Administration de la Société Nationale ne sera pas au complet, M. LE PRESIDENT propose de désigner provisoirement :
.....

- M. LIAUD à la Société auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M. et à la Société Hydro-électrique du Midi.

Il est bien entendu que, lorsque les successeurs de MM. SEMARD et JARRIGION au Conseil d'Administration seront nommés, MM. JACQUET et LIAUD donneront, si c'est nécessaire, leur démission pour permettre au Conseil de procéder à une nouvelle désignation.

Cette proposition est adoptée.

11 janvier 1939

REPRESENTATION DE LA S.N.C.F.

dans les Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire

Note pour le Conseil d'Administration

--

M.M. JARRIGION & SEMARD ayant cessé de faire partie du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., les mandats qui leur avaient été confiés de représenter celle-ci dans diverses Sociétés filiales ont pris fin, conformément aux règles adoptées par le Conseil en la matière.

Afin de permettre aux Conseils des Sociétés intéressées de se compléter, il est proposé au Conseil de désigner pour exercer les mandats actuellement dépourvus de titulaires :

| | |
|-------------------------------------------------------|------------|
| Société des Voies ferrées départementales du Midi ?.. | M. JACQUET |
| Société auxiliaire de transport du réseau P.L.M. | M. LIAUD |
| Société Hydro-électrique du Midi | M. LIAUD |
| Société immobilière des chemins de fer de l'Etat | M. JACQUET |

Il doit être entendu que ces désignations sont faites à titre provisoire, et que le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. aura à les revoir dans l'avenir, lorsqu'il aura été lui même complété.

N° 93 - 2/14 - 17
421

5 janvier 1939

Monsieur,

Aux termes des règles arrêtées par le Conseil d'Administration, en ce qui concerne la représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire, le mandat de ses représentants prend fin lorsqu'ils cessent d'exercer la fonction à raison de laquelle ils ont été investis.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la mission qui vous avait été confiée de représenter la Société Nationale dans les Conseils d'Administration de la Société Auxiliaire de transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.) et de la Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M.) a cessé à la date du 1er décembre 1938.

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : GUINAND.

Monsieur SEMARD
65, Avenue Secrétan, PARIS -

6 décembre 1938

QU. XI - Questions diverses

- c) Représentation de la S.N.C.F. aux
Conseils d'Administration des fi-
liales automobiles.

P.V. COURT

Le Comité décide de maintenir M. PELLARIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein des Conseils d'administration des filiales automobiles.

STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai proposé, au cours de notre dernière séance, de maintenir M. MUGNIOT, admis à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein du Conseil de la Cie Nationale du Rhône. Je vous propose de maintenir M. PELLASIN, également admis à la retraite, dans les filiales automobiles des anciens réseaux dont il est administrateur au titre de la S.N.C.F.

M. BOUFFANDEAU - J'insiste particulièrement pour qu'il continue de nous représenter au sein du Conseil de la STAM.

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'observations ? Il en est ainsi décidé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 1938

QUESTION V - Représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents organismes dans lesquels elle possède une participation financière.

.....

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il reste à prendre parti sur le tableau qui a été distribué et qui doit être modifié sur plusieurs points en application des décisions prises. C'est ainsi que M.M. BOUFFANDEAU et CLAPIER ayant été désignés tous deux pour représenter la S.T.A.P.O, dont un à titre personnel, M. CLAPIER passera à la S.A.T.E. aux lieu et place de M. de TARDE qui remplacera M. CLAPIER à la S.T.A.P.O. D'autre part, il signale que M. PESCHAUD remplacera M. GOY à la T.P.L.M.

M. CRESCENT rappelle qu'il a demandé de réserver la solution en ce qui concerne la représentation à certaines Sociétés.

M. LE PRESIDENT répond qu'en effet la question a été réservée pour quelques sièges. C'est en particulier le cas pour la Compagnie Nationale du Rhône dont il sera parlé à la prochaine séance.

.....
.....

M. LE PRESIDENT

Il demande au Conseil d'approuver, compte tenu des décisions qu'il vient de prendre, les règles qui lui sont soumises, relatives à la représentation de la S.N.C.F., ainsi que la répartition des sièges dont il est saisi.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

10 mai 1938

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.
aux Conseils d'Administration des Sociétés
dont elle est actionnaire et dans les
Comités de gestion de différents orga-
nismes dans lesquels elle possède une
participation financière.-

T.P.L.M.

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau
qui contient certaines différences par rapport au tableau
précédent.

.....

En troisième lieu, satisfaction a été donnée à la demande
de M.M. LAURENT-ATTHALIN et GOY en ce qui concerne la représentation
au Conseil d'Administration de la filiale automobile de la Cie P.L.M.,
un rectificatif a été distribué dans ce sens, car le nouveau tableau
distribué portait le nom de M. GALLIOT et le rectificatif y subs-
titue le nom de M. GOY.

M. GOY - Je demande une nouvelle rectification, à savoir
que le nom de M. PESCHAUD soit substitué au mien, car je n'aurais
pas le temps d'assurer cette représentation.

M. LE PRESIDENT - Le Comité est d'accord.

Extrait du tableau relatif à la
représentation de la S.N.C.F. aux Conseils
d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire

Représentation au Conseil d'Administration de la
T.P.L.M.

| Désignation et activité de la Société | Capital social | Part appartenant à la SNCF (en %) | Composition du Conseil d'Administration | | Représentation proposée | |
|------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| | | | Nombre total des membres | Nombre des sièges à la disposition de la SNCF | Membres du Conseil d'Admini- stration | Fonction- naires ou anciens fonction- naires de la SNCF |
| T.P.L.M. (filiale automobile de la Cie P.L.M.) | 5.000.000 | 81% | 9 | 6 | 2 MM. GOY SEMARD | 4 MM. BROCHU DARGEOU PELLARIN DARGNIES |